

RAPPORT JURY CRPE 2015 ORAL 1

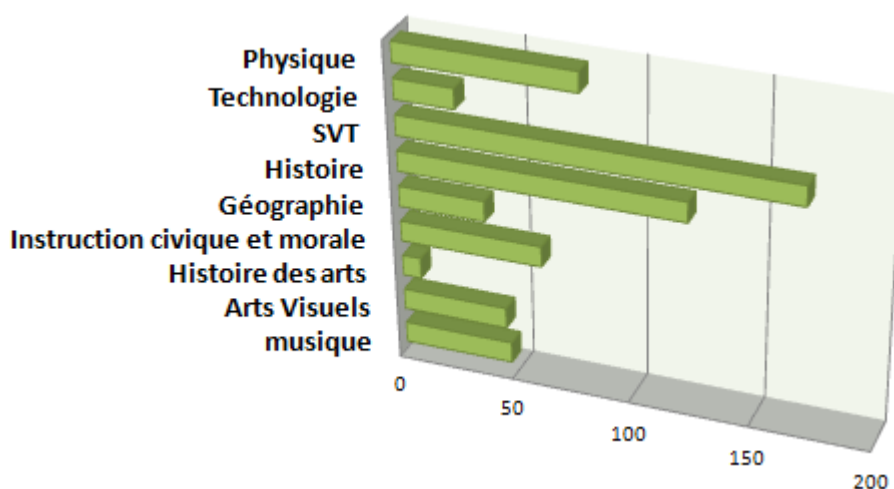
Pour la seconde année, 593 candidats ont été interrogés par 24 commissions composées à l'identique : un Inspecteur de l'Éducation nationale, un conseiller pédagogique et un professeur du Second degré enseignant la discipline choisie par le candidat pour son dossier.

La répartition des commissions par domaine a été la suivante : 2 commissions en musique, 2 en art visuel, 1 en histoire des arts, 2 en instruction civique et morale, 2 en géographie, 6 en histoire, 9 en sciences et technologie (5 en sciences et vie de la terre, 1 en technologie, 3 en physique).

La répartition des candidats par domaine d'enseignement a légèrement évolué par rapport à l'année précédente :

- 46% dans le domaine scientifique (50% en 2014) ;
- 38% dans le domaine de la culture humaniste (34% en 2014) ;
- 15,5% dans le domaine des pratiques artistiques (15% en 2014).

Le document ci-dessous – nombre de dossiers par champ disciplinaire – révèle la prépondérance de deux disciplines : la SVT et l'histoire, respectivement 28 et 20 % des dossiers soit quasiment la moitié des candidats.



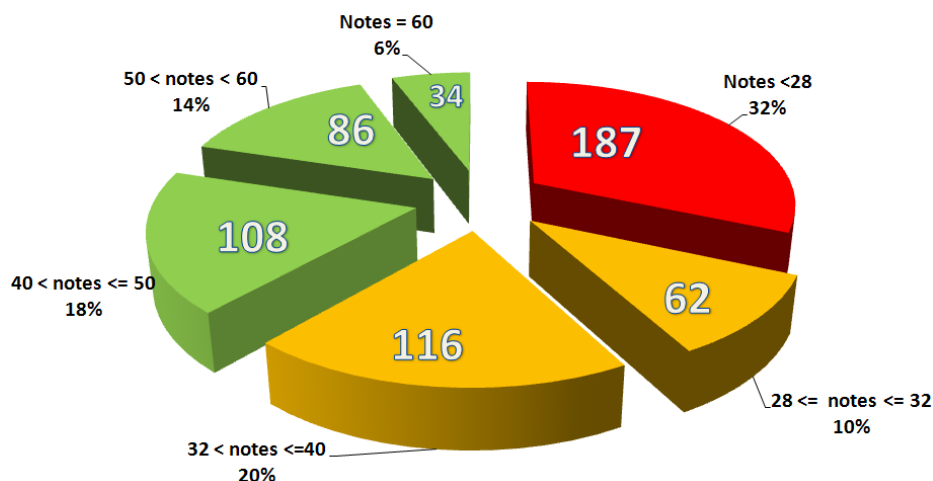
Les notes

593 candidats sur les 609 admissibles ont passé l'épreuve.

La moyenne de l'oral 1 est de 35,33 sur 60, légèrement inférieure à celle de 2014, ce qui constitue une bonne moyenne reflétant la qualité des candidats.

Les résultats font apparaître trois ensembles de candidats :

- Un premier ensemble de très bons candidats, 228 soit 38,4 % des présents, notés au-dessus de 40 points (sur 60). 34 candidats ont obtenu la note de 60/60, le jury tient à les féliciter tout particulièrement ;
- Un deuxième ensemble de 178 candidats, soit 30%, notés entre 28 et 40 ;
- Un dernier ensemble de 187 candidats, soit 31,5 % ayant obtenu une note inférieure à 28



Etude des dossiers

Pour cette seconde session, chaque dossier envoyé dans les délais impartis par les candidats a fait l'objet d'une étude approfondie – y compris les documents annexes sur cd rom -

Chaque commission a procédé à une triple lecture des dossiers des candidats qu'elle allait interroger à l'oral ; lecture suivie d'un échange entre ses membres sur le contenu du dossier. Les dossiers n'ont pas été notés ; la note de cette épreuve correspond uniquement à la prestation du candidat devant la commission.

Nous rappelons aux candidats que l'envoi du dossier (dans les délais impartis) est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'oral.

Concernant l'étude des dossiers ; il est apparu que l'immense majorité des candidats a effectué un important travail en amont tant dans le choix du sujet (recherche sur les données scientifiques, mise en œuvre pédagogique) que dans la rédaction du dossier en tenant compte des remarques formulées dans le précédent rapport de jury et reprises ci-dessous.

Les candidats ont tout d'abord respecté le cadre posé par le texte définissant le concours : dix pages au plus organisées en deux ensembles, une synthèse des fondements scientifiques et la description d'une séquence pédagogique. Certains ont accompagné leur dossier d'un cd rom.

Concernant ce dernier point, le jury recommande aux futurs candidats de faire preuve de mesure vis-à-vis du contenu du cd rom. En effet, les capacités de stockage de ce type de support pouvant être particulièrement importantes, il ne saurait être question de le « remplir » d'une masse de documents que le jury n'aurait tout simplement pas le temps de lire ou de visionner.

A titre d'exemple, les futurs candidats peuvent présenter :

- ✓ des documents supports ne pouvant figurer dans le dossier (œuvres musicales, vidéos ...)
- ✓ une reproduction de documents figurant dans le dossier (par exemple des œuvres artistiques) afin de faciliter leur lecture,
- ✓ des documents supplémentaires en quantité limitée (par exemple un logiciel pédagogique)

Le jury souhaite porter à la connaissance des (futurs) candidats les quelques observations/recommandations suivantes :

Si l'ensemble des dossiers a fourni une impression très positive au jury, certaines remarques pourront être prises en compte, tout d'abord sur la forme.

- Il est préférable de donner un titre à son dossier et de le faire figurer en première page.
- un sommaire (assorti d'une pagination) est également un élément constitutif du dossier qui permet au lecteur d'y naviguer plus aisément.
- Une bibliographie, en fin de dossier, indique les sources utilisées par le candidat. Sur le fond, c'est-à-dire le contenu, il est recommandé de s'appuyer sur des sources reconnues sur le plan scientifique. Un dossier basé uniquement sur les données du site wikipédia ne révèle pas un candidat ayant procédé à une recherche approfondie, et que dire des quelques candidats (peu nombreux fort heureusement) ayant procédé à de simples copier-coller de contenus tirés d'internet !!
- Enfin, il est attendu d'un candidat au concours de professeur des écoles une syntaxe et une orthographe irréprochables.

L'équilibre entre les deux parties du dossier doit également être respecté. Consacrer entre trois et cinq pages à la synthèse des fondements scientifiques nous semble être un minimum avant d'exposer la transposition didactique et la mise en œuvre au sein d'une séquence pédagogique. Cette dernière n'a pas vocation à être développée entièrement, dans toutes ses dimensions (la taille du dossier ne le permettant pas), par contre la description un peu plus détaillée d'une ou deux séances peut offrir des pistes pour la partie entretien et mettre en relief la capacité du candidat à se projeter dans une classe.

L'entretien

Nous rappelons les conditions spécifiques de cet oral : 20 minutes de présentation sans note suivies de 40 minutes d'entretien avec les membres de la commission.

Chaque vague de candidats a été accueillie par les inspecteurs coordonnateurs afin de poser le cadre de cet oral notamment la partie présentation du dossier. Il a été précisé aux candidats, conformément au texte régissant le concours, que cette partie de l'entretien s'effectuait sans note et sans support hormis le cd rom si le candidat en avait fourni un avec le dossier.

Dans ce dernier cas, le candidat devait fournir uniquement un ordinateur capable de lire le CDROM fourni par le jury.

Toutes les commissions ont à nouveau souligné l'excellente préparation de la plupart des candidats pour une épreuve peu évidente : « exposer sans note, durant vingt minutes, le contenu d'un dossier de 10 pages ».

Il apparaît que les candidats qui s'étaient préparés à cette présentation orale de leurs dossiers ont témoigné une plus grande réussite.

D'une manière générale, les commissions ont apprécié les exposés construits, structurés dispensés sans jargon inutile tout en gardant un niveau de langue soutenu.

Les candidats doivent prendre conscience de l'importance de cette partie de l'épreuve qui constitue le premier contact avec les membres de la commission qui, durant vingt minutes, écoutent le candidat, prennent des notes et se projettent sur le questionnement de l'entretien. Si le jury comprend le stress du candidat et sait faire preuve d'empathie, il juge aussi de sa capacité à surmonter cette situation en contrôlant ses émotions. Faut-il rappeler que le candidat admis connaîtra des situations aussi - voire plus - stressantes dans le cadre de sa fonction de professeur des écoles !

Lors de la phase d'entretien, nombre de candidats ont manqué de réactivité face à des questions portant sur la partie " fondements scientifiques" pourtant fortement détaillée dans le dossier présenté. Il s'agit bien de veiller à une appropriation des fondements scientifiques cités dans le dossier.

La partie de l'entretien concernant la « mise en œuvre pédagogique » a permis à un grand nombre de candidats d'éclairer les démarches relatives aux contenus d'apprentissage définis dans leurs séances. Malgré une expérience professionnelle limitée pour la plupart à des stages de quelques jours, beaucoup de candidats ont su expliciter leur séance en attestant de solides qualités pédagogiques.

Si les commissions ont parfaitement conscience que les candidats ne sont pas – encore – des professeurs des écoles, elles attendent a minima des séquences cohérentes établies à partir des instructions officielles.

Les termes différenciation, remédiation, étayage, évaluation doivent pouvoir être définis par le candidat en s'appuyant sur sa séquence.

Les membres des commissions sont particulièrement attentifs à la capacité des candidats à interroger leurs propositions pédagogiques en se saisissant des remarques et observations du jury.

Au vu des choix effectués par les candidats concernant les domaines disciplinaires, le jury a souhaité mettre à disposition des compte rendus spécifiques en sciences/technologie et histoire/géographie/ICM*.

**Au titre du concours 2016, c'est le programme d'enseignement moral et civique (Bulletin officiel N°6 du 25 juin 2015) qui remplacera l'instruction civique et morale.*

HISTOIRE / GEOGRAPHIE / ICM

Choix du sujet:

Le choix des sujets reflète dans l'ensemble une démarche réfléchie qui s'appuie sur des connaissances et un travail sérieux. Le choix du sujet demande cependant une certaine stratégie. Se passionner pour l'informatique, une période historique ou être sensible à un sujet d'actualité ne peut suffire. Il faut avoir des connaissances précises et actualisées sur les grandes notions en jeu. D'après le texte officiel qui régit l'épreuve, le programme de maternelle est recevable. Le candidat doit cependant s'attendre à être interrogé sur l'ensemble des programmes et sur les notions historiques, ou géographiques, ou civiques qui sont mises en œuvre par le sujet choisi.

Synthèse des fondements scientifiques

Les développements scientifiques sont de qualité très variable. Il est étonnant de constater que certains candidats, ayant eu à la fois le choix de la matière, le choix de leur sujet et une année universitaire pour le travailler, présentent des développements si pauvres et des bibliographies indigentes (*L'histoire pour les nuls* et wikipedia). A l'inverse, un certain nombre de candidats présentant des bibliographies de niveau universitaire ont montré lors de l'entretien que ces connaissances étaient plaquées, pas ou peu maîtrisées. L'assimilation des notions peut commencer par une lecture attentive des manuels du secondaire.

Le jury ne demande pas au candidat d'être spécialiste de la question, mais attend que celui-ci maîtrise les concepts et les notions clefs de la matière choisie, qui sont mentionnés dans l'intitulé des programmes. Aucun enseignant ne maîtrise la totalité des connaissances sur tous les sujets ; en revanche, un enseignant doit être capable sur un temps contraint de cerner les concepts et les notions d'une leçon, de rechercher, de connaître et de maîtriser les connaissances. Celles-ci doivent être suffisamment maîtrisées pour être mises en relation les unes avec les autres et faire sens. Plus les connaissances sont maîtrisées, meilleure sera la transposition didactique.

Exposé

La très grande majorité des candidats ont respecté le temps imparti. Les exposés sont structurés, vivants et efficaces. Apprendre le dossier par coeur n'est pas une preuve de maîtrise, bien au contraire. Amener un ordinateur pour présenter les documents peut s'avérer peu pertinent notamment lorsque le candidat ajoute au stress de l'épreuve celui de la manipulation de son ordinateur.

Un certain nombre de candidats se sont affranchi des exposés en deux parties (enjeux scientifiques puis séquence pédagogique) pour aller vers des présentations plus dynamiques et réfléchies: par exemple, enjeux scientifiques des différentes parties de la séquence développée ou, après une présentation en deux parties, bilan critique de la séquence. D'autres candidats ont annoncé en début d'exposé que leur réflexion avait évolué depuis l'envoi du dossier et ont fait preuve d'un recul le plus souvent critique et constructif.

Description d'une séquence pédagogique

La majorité des candidats ont une réelle réflexion pédagogique et didactique. Certains candidats, rares, ont été incapables de proposer une séquence pédagogique adaptée à des élèves de primaire et en sont restés à une simple érudition ou à des incantations (en ICM: « on fera réfléchir les élèves »). En histoire, dans de nombreuses séquences pédagogiques, les clichés sont encore nombreux (le roi Louis XVI incapable, Louis XVI aimait les serrures, les Gaulois moustachus...). De plus, certaines séquences pédagogiques sont en réel décalage avec la présentation scientifique. Est-il cohérent de vouloir "déconstruire" les préjugés des enfants sur les Gaulois en utilisant la BD d'Astérix sans questionnement critique ?

Un nombre assez important de candidats ne font pas une lecture assez approfondie du corpus officiel qui pose "la commande" et le positionnement de la séquence dans une programmation et une progression, ce qui pourrait éviter des maladresses, des oublis, des surcharges voire des erreurs. Il manque souvent aussi une problématique centrale pour donner du sens. De nombreux candidats n'utilisent pas les documents de façon pertinente et négligent l'importance de sources précises ou du moins mentionnées. Les séquences pédagogiques sont souvent trop "lourdes" avec l'utilisation de documents trop nombreux qui ne servent la plupart du temps qu'à illustrer la leçon.

Nous conseillons aux candidats d'effectuer un choix plus limité de documents afin d'avoir le temps de réaliser une réelle analyse de ceux-ci avec un questionnement approprié.

Les évaluations proposées ne doivent pas se réduire à une succession de questions. Il ne suffit pas d'évaluer les connaissances, les évaluations doivent mobiliser des compétences : lire une carte, analyser un graphique... Les évaluations doivent donc être mieux réfléchies pour mobiliser savoirs et compétences.

Dans la présentation de la séquence, le candidat doit montrer sa capacité à anticiper, c'est-à-dire à préparer en amont du cours.

Les éléments suivants, s'ils ne sont pas tous attendus, doivent être connus des candidats : la place de la séquence dans la logique du programme, les enjeux de la séquence, les pré requis, les connaissances déjà acquises, les représentations des élèves sur le sujet, la problématique développée, les connaissances, les savoir-faire, les attitudes, le vocabulaire spécifique, les repères dans le temps et dans l'espace, la longueur des séances, l'organisation des séances, les supports et leur variété pour tenir compte des différents types d'élèves, les difficultés que vont rencontrer les élèves, les possibilités de différencier, les différentes formes d'évaluations et leurs objectifs, les prolongements possibles dans d'autres matières et surtout dans la même matière.

Entretien

Lors de la reprise sur la partie scientifique, les candidats doivent s'attendre à des questions d'élargissement sur les programmes des différents cycles et, en ICM sur les objectifs de l'école et les textes officiels. Le candidat doit aussi s'attendre à être interrogé sur les concepts et les grandes notions en jeu dans la séquence qu'il a développée. En ce qui concerne la séquence, tout en sachant que les candidats n'ont jamais réellement enseigné pour la plupart, le jury n'en attend pas moins une prise de conscience des difficultés que peuvent rencontrer les élèves. Le jury peut aussi s'attendre à un début de réflexion sur les futures pratiques pédagogiques du candidat.

La majorité des candidats sont à l'écoute des remarques faites par le jury et sont capables d'adopter une posture critique vis à vis de la séquence proposée. Cette capacité d'écoute et de réactivité est particulièrement appréciée par le jury. Tout futur enseignant se doit d'avoir le souci permanent de s'adapter aux élèves et d'être capable de faire évoluer ses cours.

SCIENCES ET TECHNOLOGIE

La majorité des candidats a présenté un dossier équilibré en développant de manière satisfaisante d'une part, la partie « fondement scientifique », et d'autre part, la partie « pédagogique-didactique ». Le contenu de la partie « fondements scientifiques » doit être structuré et centré sur le thème choisi.

Certains candidats, n'ont pas présenté la partie sur les « fondements scientifiques » à l'oral, ce qui leur a été préjudiciable.

Nous notons que l'histoire des sciences n'a été que très rarement abordée par les candidats, que ce soit dans leur dossier ou lors de leur exposé oral.

Nombre de candidats, ont manqué de réactivité, voire ont été déstabilisés face à des questions, essentiellement du niveau collège, portant sur la partie « fondement scientifique ».

Certains candidats ont été en difficulté par rapport à la partie "mise en œuvre pédagogique". Cela en raison d'une perception trop théorique de la démarche d'investigation, ou en raison d'une insuffisante maîtrise des savoirs visés à l'issue de leur séquence tant au niveau des connaissances que des compétences.

Beaucoup de candidats proposent des phases d'évaluation dans leur séquence. Mais la très grande majorité n'envisage que des évaluations sommatives de "connaissances". Elles consistent, en général, en une simple reproduction des documents produits lors de la séance d'apprentissage (légèrer des schémas, compléter des textes à trous, ...). Les compétences liées à la démarche, telles qu'elles sont précisées dans le palier 2 du socle commun, sont peu évaluées ou seulement par "observations" (lors des manipulations, du cahier d'expériences...). Rares sont les candidats qui ont proposé des évaluations diagnostiques et formatives dans la séquence proposée.

Par ailleurs, certains ont fait confiance à des contenus trouvés sur Internet qui se sont révélés erronés ou non actualisés... Il est important que les candidats proposent à la fin de leur dossier une bibliographie/sitographie dans laquelle ils hiérarchisent les sources (institutionnelles de préférence ou reconnues par la communauté scientifique).

Concernant les sources, nous rappelons aux candidats la nécessité de mentionner la provenance des images/photos/tableaux issus de sites Internet ou de livres.

Il serait intéressant également que les candidats aient un minimum de connaissances sur les sujets d'actualité concernant le sujet choisi.

Les candidats ayant eu une note supérieure à 50/60 ont montré :

- une bonne connaissance des textes institutionnels en vigueur (programmes, socle...);
- une bonne maîtrise des contenus scientifiques développés dans la partie « Fondements scientifiques » de leur dossier en lien avec le thème traité ;
- du réalisme et du bon sens lors de la mise en œuvre pédagogique des séances proposées ;
- une analyse réflexive pertinente vis-à-vis du contenu de leur dossier ;
- un discours engagé, convaincant et respectueux de l'élève.

De plus, ils se sont exprimés dans un registre langagier correct et soutenu.

Christine Combes Sézilles, JLuc Parmentelot
Inspecteurs de l'Education Nationale
Coordonnateurs de la première épreuve orale du CRPE
avec la collaboration des membres du jury